

**ESCRIME**



**SPORTS RÉUNIS  
COLMAR**

vous invite aux

**CHAMPIONNATS D'ALSACE 2024  
EPREUVES HORIZON 2036**

**CATÉGORIE M15 Hommes et Dames**

**Samedi 9 novembre 2024**

**FLEURET-SABRE**

**Individuel et équipe**

**Dimanche 10 novembre 2024**

**EPEE**

**Individuel et équipe**

# RÈGLEMENT DE LA COMPÉTITION

## LIEU DE LA COMPÉTITION

SALLE D'ARMES JEAN PIERRE MULLER

25 Chemin d'INGERSHEIMERWEG

68000 COLMAR

Coordonnées GPS

:48° 6' 37,49" N

7° 20' 0,73" E

## CATÉGORIES

La participation aux championnats d'Alsace M15, individuel et par équipes, aux 3armes, hommes et dames, est open pour les départements du Bas-Rhin et du Haut-Rhin.

**Conditions de participation : être licencié en Alsace pour la saison 2024-2025.**

## FORMULE DES ÉPREUVES INDIVIDUELLES

Un tour de poules de classement puis tableau d'élimination directe (troisième place non tirée).

## FORMULE DES ÉPREUVES PAR ÉQUIPES

La formule sera en fonction du nombre d'équipes présentes :

- 2 équipes : match sec
- 3 équipes : poule de 3, classement final = résultat de la poule
- 4 équipes et plus : tableau d'élimination directe (troisième place non tirée).

Le classement d'entrée des tireurs sera leur résultat à l'épreuve individuelle.

Les épreuves par équipes commenceront à l'issue des épreuves individuelles.

## HORAIRES

### SAMEDI 9 NOVEMBRE 2024

		Appel	Scratch	Début
<b>Fleuret</b>	Hommes	13h30	13h45	14h00
	Dames	13h30	13h45	14h00
<b>Sabre</b>	Hommes	13h30	13h45	14h00
	Dames	13h30	13h45	14h00

Les épreuves par équipes commenceront à l'issue des épreuves individuelles.

### DIMANCHE 10 NOVEMBRE 2024

		Appel	Scratch	Début
<b>Épée</b>	Hommes	10h00	10h45	11h00
	Dames	10h00	10h45	11h00

Les épreuves par équipes commenceront à l'issue des épreuves individuelles.

## EQUIPEMENT

La tenue et le matériel des tireurs devront être conformes aux normes FFE.

## REMISE DES RÉCOMPENSES

Les podiums seront organisés à l'issue de chaque épreuve.

**Les tireurs récompensés devront se présenter sur le podium en tenue d'escrime ou avec le survêtement du club.**

Seuls les tireurs présents recevront leur médaille.



**Les tireurs présents ne pourront pas participer à la compétition si les droits d'engagement n'ont pas été réglés.**

Au-delà de la fermeture de l'extranet, il sera possible d'engager un tireur ou une équipe en s'acquittant de droits d'engagement multipliés par 5 au plus tard le jeudi 7 novembre à 23h59.

Aucune demande d'inscription ne sera prise en compte au-delà.

Le représentant du club concerné devra informer l'ATR ([atr@crege.fr](mailto:atr@crege.fr)) et le club organisateur ([colmar-escrime@wanadoo.fr](mailto:colmar-escrime@wanadoo.fr)).

Les droits d'engagement hors délai devront être réglés avant le jeudi 7 novembre à 23h59, via HelloAsso :

<https://www.helloasso.com/associations/comite-interdepartemental-d-escrime-d-alsace/evenements/hors-delai-championnats-d-alsace-m15-epreuves-horizon-2036>

Aucune inscription hors délai ne sera prise en compte si le règlement n'est pas effectué.

## **RESTAURATION**

Une buvette sera ouverte durant la compétition.

## **COORDONNÉES DE L'ORGANISATEUR**

Muller Franz

03 89 23 17 86

[colmar-escrime@wanadoo.fr](mailto:colmar-escrime@wanadoo.fr)